

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 9, au 1^{er}.A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Un exemplaire de la PÉTITION CONTRE LES FORTIFICATIONS est déposé dans nos bureaux, où les citoyens peuvent venir signer.

Lyon, 22 novembre 1843.

La tactique du ministère vis-à-vis de l'opposition est bien simple : elle tend à la diviser et par suite à l'affaiblir. La tactique des patriotes doit être au contraire de tendre à rallier l'opposition autant que la nature des choses le comporte, et de préparer à la résistance un point d'appui solide.

Il ne faut pas se le dissimuler, le temps n'est plus où l'opposition harcelait le gouvernement avec vigueur, où elle le débordait, où elle combattait au-dessus de sa tête, où les principes seuls étaient engagés sans trop se soucier de savoir qui occupait le banc ministériel.

Aujourd'hui, le ministère marche avec audace vers ses projets d'extension de la prérogative royale ; il a des idées bien arrêtées, et autour de lui existe une phalange compacte et disciplinée qui rappelle la phalange des trois cents du temps de M. de Villèle.

Ce n'est pas le *statu quo* qu'il se propose uniquement de défendre, il porte plus loin ses prétentions, et nous pouvons les apprécier par la manière dont il exécute la loi sur les fortifications ; on peut voir qu'il ne tient les lois pour sérieuses qu'autant qu'elles sont conformes à ses vues, qu'autrement il les plie à ses caprices et à ses volontés. Ainsi, le pouvoir gouvernemental n'est plus lié par les lois, et son action est à peu près illimitée.

Dans l'entrevue de la reine d'Angleterre avec Louis-Philippe, les questions les plus graves de politique extérieure ont été posées. Le roi les a traitées *personnellement*, et le ministère a laissé faire ; il a reconnu ainsi que le pouvoir parlementaire devait s'effacer devant le pouvoir royal, et il a agi de manière à le faire comprendre clairement au pays et à l'Europe.

Depuis plusieurs années, il est question d'établir en France un nouveau système pénitentiaire ; mais ce système doit être l'objet d'une loi. Que fait le ministère ? Il passe outre et fait faire des prisons cellulaires sans avoir même consulté les chambres. En ce moment, à Toulon, on construit environ deux cents cellules pour les condamnés. On sait qu'on a déjà pratiqué depuis plusieurs années le système cellulaire au Mont-Saint-Michel et à Doullens ; on sait aussi les résultats funestes de ce mode de répression.

Se plaçant au-dessus du parlement dans les questions les plus graves de politique intérieure ou extérieure, on comprend bien que le ministère doit faire fort peu de cas des conseils municipaux. Aussi la conduite illégale de M. Giraud a-t-elle tout son appui ; on voit qu'il est charmé de trouver un maire qui serve par des moyens tortueux à ébranler les droits municipaux et à les rendre illusoire.

A la dernière session, M. Duchâtel a insolemment déclaré que le ministère savait très-bien qu'en ne réorganisant pas les gardes nationales dissoutes depuis plusieurs années il violait les lois ; « mais, a-t-il ajouté, nous le faisons sous notre responsabilité. » Cette théorie audacieuse semble prévaloir dans toutes les affaires de quelque importance. Dans quelques semaines nous l'entendrons reproduire avec plus d'audace encore. On le voit donc bien, la souveraineté nationale n'existe plus ; cette souveraineté nationale, qu'on a si souvent invoquée pour constituer l'état de choses actuel, n'est plus guère qu'une fiction.

La puissance est passée tout entière dans le pouvoir exécutif ; elle y est passée à ce point, que non seulement on viole les lois ouvertement, mais qu'on puise même dans la bourse de l'état avant d'avoir prié MM. les députés de vouloir bien en délier les cordons. Le pouvoir exécutif, si osé vis-à-vis des chambres, des conseils municipaux, des gardes nationales, se tient toujours courbé humblement devant l'étranger. M. Guizot a sans cesse les yeux fixés vers l'Angleterre ; il ne sait quelles concessions lui faire pour conserver ses bonnes grâces. Voici le duc de Bordeaux dans la Grande-Bretagne, aussitôt on y députe M. et Mme la duchesse de Nemours. On veut que le prétendant de la branche aînée rencontre des obstacles à sa présentation à la cour de la reine Victoria ; on craint que les tories anglais ne donnent trop de marques de sympathie à un prince exilé, et, pour aider M. le duc de Nemours dans cette tâche, on lui associe M. Molé. Mais ces voyages diplomatiques énervent notre considération au dehors : qu'importe au ministère ? Est-ce qu'il a jamais eu le moindre souci de notre dignité ? Ces voyages grèveront le budget de l'état : que lui importe encore ? N'a-t-il pas une majorité complaisante qui votera tous les fonds supplémentaires qu'on lui demandera ? Ne compte-t-on pas sur elle pour obtenir une dotation pour le duc de Nemours ?

La situation ministérielle est donc bien nette et bien facile à apprécier : elle doit rallier l'opposition et la faire converger vers des efforts communs ; si elle reste divisée, c'est qu'en vérité elle manque de dévouement à nos libertés.

Quand nous disons que l'opposition doit se rallier, on comprend bien que nous ne prétendons pas pour cela qu'elle cesse de représenter les diverses fractions de l'opinion nationale. Non ; mais elle doit poser des questions générales et les débattre en commun, tout en réservant à chacune des fractions qui la composent le soin de poser celles qui leur sont le plus directement dévolues.

Ainsi, en ce qui concerne les dépenses faites contrairement à la loi de 1841 sur les fortifications, l'opposition peut marcher comme un seul homme ; de même en ce qui concerne les gardes nationales non réorganisées, les franchises municipales violées ; de même aussi, ce nous semble, pour l'application du régime cellulaire aux détenus du Mont-Saint-Michel et de Doullens. L'opposition peut s'unir encore pour demander compte au ministère de son attitude vis-à-vis du clergé, de sa tolérance inconcevable pour les publications immorales qui ont soulevé de toutes parts de si vives répugnances ; enfin elle peut être d'accord pour forcer M. Guizot à s'expliquer sur les faits politiques qui se sont passés à Eu et qu'il a couverts de sa responsabilité.

Si, avant l'ouverture de la session, l'opposition veut poser rationnellement les diverses questions qu'elle se propose de traiter, l'accord sur ces questions aura lieu naturellement, car tous les députés indépendants et loyaux, alarmés de la gravité de la situation, auront un moyen simple de se rapprocher. Alors la division fomentée par le ministère cessera, alors la lutte contre lui sera possible et honorable. Nous disons honorable, parce qu'elle ne peut l'être sans loyauté, parce qu'elle ne peut l'être qu'avec de la fermeté. Mais si l'opposition veut encore essayer de faire alliance avec M. Thiers, si elle se livre à ses funestes inspirations, l'union sera impossible, et la gauche dynastique, au lieu de servir nos libertés, les compromettra. Encore une fois, le moment est venu de s'occuper des choses et de ne plus songer

aux personnes, le moment est venu de sauver les principes quand même.

Si l'opposition manque à ses devoirs durant cette session, le mal qu'elle fera et qu'elle laissera faire sera immense ; nous le lui répéterons encore, elle nous aura rapprochés d'autant de grandes perturbations.

Un brillant écrivain, trop brillant peut-être, M. de Lamartine, nous a dit qu'on ne pourrait sortir des voies actuelles que par une crise. Cette crise sera plus ou moins grave selon la conduite de l'opposition. Si elle laisse empirer les choses, nous ne savons pas trop quelle autorité sera assez forte pour en modérer les péripéties et en amortir les secousses. Qu'elle y songe et avise !

La Gazette de France, dont les discussions avec la Quotidienne et la France ont eu un retentissement si scandaleux, vient de publier la note suivante :

« Des hommes éminents du parti royaliste, actuellement à Paris, s'occupent activement d'asseoir sur des bases solides la réconciliation des différents organes du parti monarchique. »

« Nous avons donc lieu d'espérer qu'un accord aussi désirable va se manifester par des faits qui ne laisseront plus aucun doute sur les véritables idées des royalistes. »

Qui fera des concessions dans cette affaire ? La Gazette abdiquera-t-elle le drapeau démocratique sous lequel elle semble avoir voulu se placer plus ou moins sincèrement depuis quelques années ? Ou bien seront-ce la Quotidienne et la France qui abjuront les principes de légitimité et de droit divin qui ont toujours fait le fonds de leur polémique ? C'est ce qu'on voudra bien, nous l'espérons du moins, nous apprendre.

Nous n'avons pas encore dit notre dernier mot sur l'audace qu'il y a eu, de la part du ministère, à démentir ce que nous avons rapporté au sujet des projets de rétablissement de la grande-aumônerie. Aujourd'hui encore, le Progrès du Pas-de-Calais, qui est très-bien placé pour connaître le fond des choses, nous vient en aide ; voici ce qu'il publie :

« Quatre jours se sont écoulés depuis la réponse que le Progrès a faite au démenti inséré au Moniteur, et le ministre qui avait eu l'audace de formuler ce démenti n'a plus osé le soutenir après notre déclaration formelle qu'il avait impudemment nié la vérité. »

« C'est que, nous le répétons, les détails donnés par le Progrès sur le rétablissement de la grande-aumônerie de France, n'importe qu'on eût conservé à cette dignité son ancien nom ou qu'on lui en eût conféré un nouveau, étaient de la plus complète exactitude. On le sait, et l'on sait aussi qu'aux détails qu'ont publiés les journaux nous pourrions ajouter de nouvelles particularités qui rendraient plus évident encore le mensonge qu'on a avancé. »

« Que maintenant le ministère recule devant la résolution convenue et décidée par lui, par plus haut que lui, par plus haut encore, selon l'église, que le prince qui commande aux Tuileries, le fait intentionnel de recréer des fonctions que la révolution de juillet avait abolies existe, et la déclaration par le journal officiel « qu'aucun projet n'a existé à cet égard, qu'aucune proposition n'a été faite à aucun prélat », ne sera pas confirmée, nous en portons le défi au ministère, par l'évêque-cardinal de Latour-d'Auvergne, qu'on a indignement trompé, qu'on a tenté d'avilir, en voulant imprimer sur son front le cachet du mensonge, aux yeux de son clergé. »

A ces faits nous ajouterons peu de chose. Le démenti du ministère ne peut se justifier que par une équivoque : il croit n'être pas sorti de la vérité parce qu'il a dit qu'il n'avait pas été question de rétablir la grande-aumônerie. En effet, nous savons maintenant qu'on voulait donner un nouveau nom à cette institution ressuscitée ; mais qu'importe, si au fond, sous un nom nouveau, il s'agissait de nous donner absolument la même chose ?

Le ministère s'obstine à garder le silence sur les traitements barbares infligés aux détenus du Mont-Saint-Michel. S'il s'obstine à se taire, nous nous obstinerons à parler. Il faut qu'il ne reste

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 NOVEMBRE.

COMME LE BIEN VIENT EN DORMANT.

Il était huit heures du soir ; on venait d'apporter les bougies, car le jour commençait à baisser. Nous étions réunis chez M^{me} de Thémis, la plus aimable et la plus chère de mes amies. Il y avait là le chevalier de **, un de ces charmants vieillards qui ne sont vieux que de visage et demeurent le type le plus spirituel, le plus aimable de cette société française si justement admirée autrefois, et qui s'éteint, hélas ! tous les jours. Il y avait encore le baron de Bauny, M. de Clairville, et deux ou trois littérateurs, hommes de vrai mérite ; en femmes, M^{me} de Thémis, la gracieuse et coquette Marie de Guermontzey et moi. C'était un cercle restreint, choisi ; un de ceux où l'on sait avoir de l'esprit et le faire valoir, tout en laissant briller les autres ; un de ces cercles d'élite enfin où l'on vent à tout prix être admis et que l'on quitte à regret, emportant avec soi un parfum d'élégance, d'esprit et de bon goût.

J'étais encore au piano ; nous venions de chanter un nocturne délicieux. M^{me} de Thémis, qui possède une charmante voix de mezzo-soprano, son fils un ténor, son neveu une basse, et moi nous formions un quatuor parfait. Je m'étais amusée à broder de riches vocalises sur le thème simple et gracieux que chantaient mes partners. Après avoir été vivement applaudis, nous nous reposions sur nos lauriers, et, rêveuse sans trop savoir pourquoi, je ne me métais pas à la conversation. Machinalement mes doigts formaient quelques accords mystérieux qui convenaient parfaitement à ma disposition d'esprit. Cependant mon attention fut éveillée par ces mots que prononçait M^{me} de Thémis :

— Voyons, Monsieur de Clairville, nous sommes en petit comité ; vous avez beaucoup voyagé et vous racontez à merveille, dites-nous quelque épisode de vos voyages ; vous n'aurez jamais eu d'auditoire aussi attentif.

— Pardon, Madame, répondit M. de Clairville en souriant ; vous connaissez le proverbe : Voyageur...

— Conteur. Nous vous écoutons. N'avez-vous pas visité la Calabre, le pays des brigands ?

— Faut-il donc que je vous raconte ce qui est arrivé à ce spirituel écrivain qui dernièrement, étant allé chercher des brigands en Calabre, a rencontré... la maréchassée qui lui a dit : Brigand vous-même ! et l'a appréhendé au corps ? Il a même payé assez cher, dit-on, le droit d'affirmer qu'il était honnête homme.

— Oh ! d'ailleurs, point d'histoires de brigands, je vous en prie, dit vivement Marie de Guermontzey ; j'ai le malheur de rêver de tout ce qui m'occupe en dernier dans la soirée.

— Heureux, Madame, dit galamment le chevalier de **, celui qui vous impressionnera le dernier !

— Le bonheur qu'on ignore n'est plus un bonheur, reprit Marie en souriant. Ainsi, Monsieur de Clairville, grâce pour ma nuit ; sauvez-moi des niaiseries de mes rêves.

— Madame, Madame, ne dites pas de mal des rêves ; ce sont tout simplement des révélations intimes que nous ne devons pas attaquer parce que nous ne les comprenons pas toujours.

Je me tournai vivement vers M. de Clairville. Je m'attendais à voir sur ses lèvres le sourire spirituellement moqueur que nous lui connaissions tous ; grande fut ma surprise, il était presque sérieux.

— Répétez-nous cela, je vous en prie, lui dis-je ; voilà bien long-temps que je me désespère en pensant à cette belle moitié de notre vie que nous passons à dormir. J'aurais voulu, du moins, croire que les rêves étaient la révélation d'une autre vie, puisque après tout ils nous prouvent que si chez nous la matière succombe, l'intelligence survit et veille : cela m'eût consolé de dormir.

— Consolez-vous donc, Madame, je puis vous prouver que les rêves sont quelquefois la prescience de la réalité ; que tout songe n'est point mensonge ; en un mot, que moi qui vous parle, j'ai trouvé la vérité en rêve et le bonheur... en dormant.

— Conte-nous cela, nous sommes tout oreilles.

Le cercle se resserra autour du spirituel conteur qui commença ainsi :

— Hélas ! Mesdames, j'ai cinquante et quelques printemps, et pour que vous vous intéressiez à moi, j'ai grand besoin de retourner trente ans en arrière. Votre brillante imagination aidant, rien de plus facile. Figurez-vous que j'ai vingt-deux à vingt-quatre ans, les cheveux noirs, les yeux à fleur de tête, une figure fraîche, un regard décidé... je ne dis pas hardi, une tournure qu'on voudrait bien trouver élégante, des façons pleines de distinction... Mon Dieu ! ne riez pas ainsi furtivement, Mesdames ; je puis être cru sur parole, et ce n'est pas la fatuité qui me fait parler. Il n'y a rien de flatteur à dire : J'étais, surtout quand on peut vous répondre : On ne s'en douterait pas. — Abrégeons.

A cette époque de ma vie, j'avais le bonheur d'être riche et de n'avoir rien à faire : deux grandes causes de perdition ou tout au moins d'ennui. Ce qui était pis encore, c'est que mon père gardait sa fortune, et moi mes vingt-deux ans et mon goût pour le plaisir, dans une petite ville du département du Pas-de-Calais. Là, avec la meilleure volonté du monde, il m'eût été impossible de me ruiner et même de dépenser la pension que me faisait mon père pour mes menus plaisirs, ce qui, par le fait, ressemblait à une mystification. Ma seule ressource était d'obtenir un mois ou deux de liberté et de venir à Paris dépenser ce que j'avais de trop en amour, en jeunesse, en désirs... et en argent.

J'arrivai ainsi à l'âge de vingt-quatre ans. Un beau matin, mon père me fit appeler dans son cabinet. Il me regarda pendant un moment et me fit cette courte harangue. Il parlait très-peu ordinairement et d'un ton bref.

— Mon cher Frédéric, tu m'as entendu parler de lord Davenay, un homme parfait, qui a été pour moi, pendant l'émigration, un ami, un frère presque. Il habite en ce moment son château de Davenay, à six milles de Londres. Tu partiras demain, tu iras chez lui. Ecoute bien. Il a une fille à marier... un million de dot... et une pupille... trente mille francs en mariage, tout au plus. Va, regarde, observe, choisis. Tu me verras très-satisfait si tu en épouses une des deux.

Mon père ne m'avait jamais parlé si longuement. Je conclus qu'il tenait

aucun doute à personne sur les violences illégales et abominables commises dans cet affreux séjour ; il faut que l'indignation publique vienne au secours de la loi violée, de l'humanité insultée ; il faut que les députés soient éclairés par des faits incontestables sur les résultats du régime cellulaire appliqué aux prisonniers politiques.

Ces faits, nous les avons dits déjà, plusieurs journaux les ont répétés ; nous y revenons encore, nous y reviendrons jusqu'à ce que notre voix soit entendue de tout le monde.

Il n'y a pas encore quatre ans révolus que la prison du Mont-Saint-Michel a reçu une trentaine d'hommes jeunes et pleins de santé. Au bout de ce temps, nous demandons compte du régime qu'on leur a fait subir. Ce que des actes officiels nous répondent, le voici :

Stéuble s'est coupé la gorge avec un rasoir.
Bézénat s'est pendu dans son cachot.
Farasse a tenté deux fois de s'empoisonner.
Austen était devenu fou.
Bordon était devenu fou.
Charles était devenu fou.
Boudin était devenu fou.
Deux autres détenus sont aujourd'hui tombés dans un état voisin de l'idiotisme.

Premier résultat : 9 détenus portés au suicide ou atteints d'aliénation.

D'autres n'ont pas succombé encore, mais le mal qui les a frappés les poursuivra toute leur vie ; les maladies qu'ils ont contractées les auraient bien vite achevés dans cette épouvantable prison, si on ne les en avait arrachés. Ainsi, le pouvoir lui-même a été obligé de transférer :

Barbès à Nismes.
Petremann à Doullens.
Vilcoq à Doullens.
Fomberteau à Doullens.
Dubordeaux à Bordeaux.
Dufour à Paris.
Huber à l'hôpital d'abord, et puis à Sainte-Pélagie.

Tel est le bilan du Mont-Saint-Michel. Pour les uns, la mort et la folie ; pour les autres ; des maladies qui menacent leur existence et qui demeureront pour la plupart incurables. Et tout cela dans moins de quatre ans ! Le ministère ne répond rien à ces faits parce que la réponse est impossible. Mais que le public juge enfin cette mansuétude, cette clémence qu'on a osé vanter en présence des actes les plus odieux et les plus sauvages ! (National.)

Paris, le 20 novembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. le comte Molé est en ce moment au Havre ; il doit y séjourner pendant quelques jours, après lesquels il s'embarquera pour Londres. Un voyage à Londres à cette époque de l'année, alors que tous les hommes politiques restent à Paris au lieu de s'en éloigner, doit certainement avoir des motifs très-graves, et bien que M. Molé, en quittant Paris, ait dit qu'il allait voir en Angleterre quelques amis qu'il désirait visiter depuis long-temps, peu de personnes ont cru que ce fût là la véritable cause de son départ. Voici ce qui se dit de plus précis à ce sujet :

M. le duc de Bordeaux, d'après les rapports que les agents de la police française ont adressés à M. Duchâtel, doit arriver à Londres le 25 au 28 de ce mois ; il compte y séjourner pendant quelque temps, et, quoiqu'il ait annoncé que son séjour dans cette capitale ne serait consacré qu'à des études sur les institutions politiques, industrielles et commerciales de l'Angleterre, on sait qu'une sorte de congrès doit y avoir lieu sous sa présidence, et que les notabilités du parti légitimiste s'y trouveront ; on sait aussi que les hommes influents de la Grande-Bretagne seront témoins sur les sentiments qu'ils éprouvent pour le jeune prince et sur l'avenir qu'ils lui croient réservé.

Le roi des Français, qui aime à se rendre compte de tout, et qui de tout temps a eu sa police à lui, a voulu être particulièrement renseigné sur ce qui va se passer à Londres. Nous avons bien sur les lieux un ambassadeur ; mais, soit que l'on n'ait pas en lui une confiance absolue, soit qu'on ait voulu voir s'il jugerait sagement les choses, on a pensé qu'il convenait d'envoyer, pour la circonstance, une sorte d'ambassadeur extraordinaire. M. Guizot était certainement l'homme le plus propre à remplir cette mission : il est, en effet, plus Anglais que Français, et l'aristocratie anglaise l'a toujours traité comme un des siens ; mais M. Guizot est ministre des affaires étrangères, et rien en ce moment n'aurait pu justifier son voyage à Londres. M. Guizot écarté, l'homme qui, après lui, est le mieux vu en Angleterre M. de Broglie, a été sondé, et on a fait auprès de lui quelques démarches pour le décider à rendre ce service à l'ordre de choses. M. de Broglie s'y est refusé en s'excusant sur l'état de sa santé. Restait donc, parmi les hommes considérables et sûrs, M. le comte Molé, et l'on s'est adressé à lui. M. Molé a accepté sans aucune hésitation la mission qu'on lui proposait, et il sera rendu à Londres en même temps que M. le duc de Bordeaux. Ses instructions sont de s'enquérir de tout ce que fera le jeune prince, des personnes qui le fréquenteront pendant son séjour, de ce qui sera résolu dans les

réunions politiques qui se tiendront en sa présence, de l'accueil qu'il recevra de la part des hommes officiels du gouvernement anglais, en un mot de l'effet qu'il produira auprès de la société anglaise, soit comme simple prince, soit comme prétendant.

La mission dont M. Molé a consenti à se charger n'aurait certes pas convenu à tout le monde ; mais, pour vaincre les résistances qu'il paraissait éprouver à l'accepter, on lui a fait entrevoir qu'un portefeuille pourrait fort bien être la récompense du zèle qu'il apporterait à la remplir. On peut donc être certain que M. Molé remplira son devoir en conscience, et que, si le prétendant n'est pas bien surveillé, ce ne sera pas sa faute.

Du reste, les précautions de toute sorte qu'on prend à l'occasion du voisinage de M. le duc de Bordeaux dénotent de bien puériles et de bien inutiles frayeurs ; quand le pays reste si calme, si froid, si indifférent pour le dernier rejeton d'une famille qu'il a chassée, c'est au moins de la maladresse de tant s'émonvoier et de témoigner une si grande terreur. Bien peu de gens en France se seraient aperçus que M. le duc de Bordeaux était en Angleterre, si le pouvoir n'avait pris soin de les en instruire lui-même par les ridicules frayeurs qu'il a montrées.

— Quand M. Martin (du Nord), cédant à des considérations exclusivement politiques, nomma M. Chégaray avocat-général à la cour de cassation, nous fimes connaître que cette nomination avait eu lieu sans qu'on eût pris l'avis de M. Dupin, qui, en sa qualité de chef du parquet de la cour suprême, avait bien quelque droit à être consulté. M. Dupin n'a pas tardé à prendre sa revanche. Peu satisfait du collaborateur que lui avait imposé M. Martin (du Nord), il a placé M. Chégaray au poste le plus périlleux et le plus difficile à remplir, à la chambre des requêtes. Le début du nouvel avocat-général dans ces laborieuses fonctions n'a pas été heureux, et l'on a entendu plusieurs des éminents magistrats qui siègent à cette chambre se plaindre de la position pénible dans laquelle ils se trouvent placés en face de l'invasion de la politique au parquet de la cour de cassation. La chambre des requêtes est appelée à statuer sur les difficultés de droit les plus ardues ; elle est surchargée de travail, et si les conclusions de l'avocat-général, au lieu de faciliter les solutions, d'éclairer le débat, jettent le trouble et la confusion dans les esprits, si elles détournent les principes de leur application véritable, le service en souffre, le sens des arrêts rendus perd de sa netteté, l'intérêt de la justice est compromis.

On rapporte que M. Martin (du Nord), inquiet du début de M. Chégaray, lui avait dit : « Songez que je suis solidaire de votre succès. » Cette appréhension a malheureusement été justifiée par l'événement.

On dit qu'une nouvelle place d'avocat-général sera bientôt vacante au parquet de la cour suprême, et déjà la foule des solliciteurs s'agite. Le moment est donc opportun pour rappeler à M. Martin qu'un bon garde-des-sceaux ne doit y envoyer que des jurisconsultes mûris dans l'étude des lois et dans la pratique des affaires.

— Il est de nouvelle question de la mise à la retraite de l'un des présidents de chambre de la cour de cassation. Son siège serait donné à M. Franck-Carré, premier président de la cour royale de Rouen, qui ne s'est laissé déporter en Normandie qu'à contre-cœur, et qui désire revenir à Paris, où sa qualité de pair de France l'oblige chaque année à une résidence de six mois. La place de M. Franck-Carré passerait aux mains de M. Hébert, qui est déjà fatigué de ses fonctions de procureur-général, et qui, d'ailleurs, serait bien aise de se garantir, par l'immovibilité, contre les caprices ou les coups du sort. Dans cette donnée, ce serait M. Plougoum, procureur-général à Rennes, qui remplacerait M. Hébert au parquet de la Seine. Il y a long-temps que le système désire voir dans ce poste un homme de la force et du caractère de M. Plougoum, et, aussitôt qu'il le pourra, il se donnera satisfaction sur ce point.

— M. Rossi vient d'être nommé doyen de la Faculté de droit, en remplacement de M. Blondeau, démissionnaire. Décidément M. Rossi, qui n'est pas Français, est l'homme de prédilection du ministère de l'étranger. Cet Italien a été nommé professeur d'une des chaires de cette Faculté, sans concours, et l'on se rappelle quel accueil lui firent les élèves ; il a été depuis nommé conseiller d'état en service extraordinaire, pair de France, etc. ; nous le verrons peut-être un jour ministre et débattant à la tribune de la chambre des députés le français pénible dont il endort ses collègues du Luxembourg.

Nous ne savons pas la raison de ces faveurs qui tombent coup sur coup sur M. Rossi, tour à tour Italien et Genevois, et Français aujourd'hui par la protection spéciale de MM. Guizot et de Broglie ; mais ce que nous savons fort bien c'est que le corps des professeurs sera blessé de cette préférence, et que les étudiants ne la verront qu'avec la plus vive répugnance.

Bulletin de la Bourse de Paris du 20 novembre 1843.

La bourse a été à peu près nulle.
Avant l'ouverture, la rente était offerte à 81 87, et elle a ouvert au parquet à ce prix.
Jusqu'à trois heures, la rente est restée dans la plus complète stagnation, et plutôt offerte que demandée à 81 85.
Au moment de la réponse et surtout après, il y a eu une légère hausse, et la

rente a fermé au parquet et dans la coulisse à 81 90 ; mais dans la coulisse elle était demandée.

Aucune nouvelle. Les fonds anglais comme hier.		Trois pour cent belge.	
Cinq pour cent.	121 60	Banque belge.	765
Quatre et demi pour cent.	103 75	Caisse Lafitte.	1115
Trois pour cent.	81 80	— — — — —	5100
Actions de la Banque.	3350	CHEMINS DE FER.	
Obligations de Paris.	1102 50	Paris à Rouen.	732 30
Rentes de Naples.	109	Paris à Orléans.	717 50
Etats Romains.	0/0	Rouen au Havre.	566 25
Dettes actives d'Espagne.	30 1/4	Strasbourg à Bâle.	190
Cinq pour cent belge.	104 3/4		

On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :
« La dernière séance du conseil municipal d'Angers a produit au dedans et au dehors de ce conseil une impression vive et efficace.

» On savait ce qu'était M. Giraud ; mais jamais encore le personnage ne s'était aussi complètement révélé avec cette richesse d'outrecuidance et de boursoufflure qui le constitue.

» M. Giraud s'est posé en vrai pacha. Comme forme, les convenances les plus strictes ont à peine été observées par lui envers les membres du conseil ; au fond, il a violé le droit du conseil et opprimé sa délibération.

» M. Giraud a enfreint les convenances, non en ce sens positif et direct qui s'établit d'homme à homme, parce que nul ne l'eût souffert sans doute, et que, laissant le maire de côté, on serait allé droit à M. Giraud, mais en ce sens officiel qui blesse sans admettre de répression, qu'on peut se permettre sans péril, qui va jusqu'à l'irritation par la suffisance, mais qui s'arrête au point où les questions se transforment et tombent dans un autre domaine. Toutefois, dans ce dernier genre, on peut dire que M. Giraud est allé jusqu'aux dernières limites.

» Quant au fond même de ce qui a constitué la séance, M. Giraud a commis un acte d'arbitraire incroyable.

» Un vœu avait été proposé par M. Bordillon. Que disait ce vœu ? Que la situation municipale d'Angers était anormale. A quoi concluait-il ? A ce que le gouvernement avisât. La formule était vague et parfaitement impersonnelle.

» Cependant M. Giraud s'est opposé à ce que ce vœu fût mis en délibération. On a dit avec raison que la majorité était juge dans ce cas et non lui seul. M. Giraud s'est refusé et a, de son autorité unique, écarté le vœu de M. Bordillon. Nous disons de son autorité unique, et nous le disons avec intention, car les membres du conseil qui lui sont favorables, interpellés de dire leur avis sur un tel excès de pouvoir, se sont retranchés dans un silence absolu et significatif ; pas un seul n'a dit un mot à l'appui de la prétention de M. Giraud.

» Ainsi, de par M. Giraud, voilà le conseil privé du droit naturel et légal de faire un vœu sur ce qui le touche le plus, et d'appeler l'attention formelle du gouvernement sur la crise même qui frappe d'interdit l'administration communale.

» On voit qu'il n'y a pas de délibération possible, et que ce serait folie plus que jamais d'abandonner la ville aux passions exclusives et excitées d'un maire comme M. Giraud.

» Ainsi, voilà les positions bien établies.

» La majorité du conseil a offert à M. Giraud de terminer le conflit par une démission en masse, et M. Giraud n'a pas accepté la proposition.

» La majorité croit devoir en termes solennels rappeler au gouvernement la situation d'Angers et l'invoquer pour en sortir, et M. Giraud s'oppose à une telle manifestation, si modérée qu'elle soit.

» Qu'est-ce à dire ? M. Giraud traite la ville en pays conquis. Il procède vis-à-vis du conseil de la plus incroyable façon. Il justifie, si elles ont besoin de l'être, les préventions qui lui ont valu l'opposition qu'il rencontre ; au lieu de pacifier, il provoque ; au lieu de terminer le conflit, il l'éternise, en se montrant de moins en moins l'homme de la cité et de plus en plus l'homme de ses ressentiments et de ses passions.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, à la date du 14 novembre :
« Hier au matin, un courrier extraordinaire apporta la nouvelle de l'entrée des troupes du comte de Reus dans Girone et Hostalrich.

» La majeure partie des troupes du général Prim s'est embarquée pour Gracia ; mais il est probable que leur concours ne sera pas nécessaire, car on attend aussi d'un moment à l'autre un résultat favorable des négociations entamées entre le général Sanz et la junte.

» Depuis la déconfiture du général Iriarte, on ne sait rien d'intéressant au sujet de la Galice ; mais il est à présumer que les derniers événements de la Catalogne achèveront de ruiner entièrement la cause des insurgés de Vigo.

» Le général Concha exécute fort paisiblement le désarmement de la garde nationale de Saragosse, que rendait inévitable l'esprit turbulent de ce corps, et qui était surtout la conséquence de la réorganisation.

— Le *Messenger* a publié les dépêches suivantes :

singulièrement à l'un des deux mariages. Après tout, peu m'importait : me marier plus tard ou plus tôt, épouser miss Davenay ou l'autre ou toute autre, cela m'était égal. Ce qui me séduisit dans le premier moment, ce fut l'idée d'aller visiter l'Angleterre. Le lendemain je parlais pour Londres.

Lorsque j'arrivai chez lord Davenay, il était seul et me reçut avec une cordialité et une urbanité toutes françaises. Seulement il ne me laissa point de répit qu'il ne m'eût fait visiter son château, son parc, ses bois et un délicieux petit cottage au bord de l'eau. Durant cette promenade forcée, je maugréais entre mes dents. Que me faisaient à moi toutes les richesses de ses propriétés qu'il semblait me jeter comme un appât ? Le bonheur à vingt-quatre ans, c'est l'amour d'une femme. J'en étais déjà à rêver à la fille du noble lord et à sa pupille, j'en étais à chercher l'âme de mon âme, c'est-à-dire, pour parler plus simplement, une jeune fille de dix-huit ans, aux cheveux noirs, aux yeux noirs, au sourire d'ange, etc., etc. Nous revînmes au château, et nous entrâmes au salon. Lord Davenay se tourna vers moi, et me dit en me présentant deux jeunes personnes :

— Ma fille et ma pupille.
Je m'arrêtai ébloui, stupéfait ; jamais rien de si parfait ne s'était offert à moi. Elles étaient toutes les deux grandes, toutes les deux belles comme des madones. L'une d'elles avait des cheveux bruns admirables, de longs yeux noirs veloutés ; l'autre était blonde avec des yeux bleus, mais quels yeux !... Voyez un peu la bizarrerie : moi qui avais toujours adoré les brunes, ce fut la blonde que je préférai ce jour-là. C'est qu'en effet cette blonde avait une ravissante figure, pleine d'espièglerie ; une forêt de cheveux aux reflets dorés, bouclés en neige, encadrait son gracieux visage blanc et rose, et lui donnait quelque chose de vaporeux comme les gravures anglaises, quelque chose aussi du *Tribby* de l'Ecosse.

Sa compagne, au contraire, avait une de ces beautés graves et mélancoliques, qui m'en imposaient ordinairement : ses cheveux, noirs, brillants, tombant en longs repentirs sur un cou plus blanc que celui du cygne, lui donnaient une ressemblance frappante avec la plus belle des créations de

Raphaël. Seulement, lorsque ses yeux, habituellement voilés et caressants, laissaient errer autour d'eux leur rayon lumineux, ils prenaient une expression pleine de noblesse et de fierté qui faisait de la mélancolique jeune fille une belle et puissante reine. Voici, me dis-je mentalement, l'héritière Davenay ; cela se voit tout de suite ; riche et belle, elle ne pense pas avoir besoin d'être aimable. L'autre, c'est l'orpheline : 30,000 f. de dot, il faut se faire aimer pour soi-même... Voilà pourquoi elle est si gracieuse, si jolie...

Je saluai les deux jeunes filles, qui me rendirent mon salut chacune à sa manière : la charmante blonde en riant ; la poétique brune en laissant glisser sur moi un rapide regard, si voilé, si timide, qu'il me donna un éblouissement. Mais ce ne fut qu'un éclair ; de toute cette journée elle ne me regarda plus.

— Mon cher Frédéric, me dit lord Davenay, je vous présente miss Anna, ma fille... et miss Lucy, ma pupille ; et à vous, miss, le fils de mon meilleur ami, Frédéric de Clairville.

Bien tombé ! Miss Anna, la fille de lord Davenay, c'était ma jolotte blonde. J'en fus tout déconcerté. J'avais rêvé que j'allais faire du désintéressement, refuser une riche héritière pour une humble orpheline sans fortune ; cela me grandissait à mes propres yeux. Et puis il me semblait si beau de faire le bonheur de cette pauvre enfant à qui la fortune avait été si contraire ! Mais, loin de là, j'étais tombé de suite amoureux de miss Anna ; j'avais fermé les yeux, et au hasard j'avais mis la main sur la dot princière. C'était jouer de malheur ; j'en étais presque fâché pour mon amour et pour ma gloire.

Enfin il fallut se résigner. Je ne m'occupai nullement de miss Lucy qui me paraissait beaucoup trop mélancolique ; et puis j'étais presque honteux vis-à-vis d'elle. En revanche, je ne quittai pas miss Anna dont le caractère rieur et décidé me charma d'abord. Je dis d'abord, parce qu'au bout de huit jours je commençai à trouver assez rude mon rôle d'aspirant. Je n'avalais pas songé à cacher à miss Anna tout l'empire que ses charmes exerçaient sur moi : elle en usait et en abusait. Ainsi il n'était

pas d'obstacles qu'il ne fallût renverser pour satisfaire le moindre de ses caprices.

Pour un ruban, pour une fleur, elle m'eût fait courir à Londres, et je revenais souvent couvert de boue, trempé jusqu'aux os, tout transi, les joues pâles et les yeux rouges. Quand j'arrivais ainsi déguisé, miss Anna m'accueillait avec un bon et franc éclat de rire qui me désespérait. Je prenais un air boudeur qui achevait de me rendre singulièrement ridicule : elle riait plus fort encore. Oh ! dans ces moments-là, je la haïssais. Mais, il faut l'avouer, dans ces moments-là aussi il y avait pour moi quelques compensations : miss Lucy me témoignait un vif intérêt ; elle donnait des ordres pour qu'on m'allumât un grand feu ; elle m'entourait de soins qui m'inspiraient une vive reconnaissance. Alors je la regardais, je la trouvais réellement belle et poétique, je la remerciais avec chaleur en retenant quelquefois sa jolie petite main dans les miennes ; souvent il lui arrivait de rougir, un sourire angélique animait ses traits charmants, et j'allais peut-être oublier la moqueuse Anna. Mais miss Lucy retirait vivement sa main ; son maintien et son regard reprénaient leur gravité triste, jusqu'à ce que son intérêt ou sa sensibilité fussent réveillés par un de mes nouveaux maux causés par de nouveaux caprices. Aussi je m'étais habitué à ces alternatives de bien et de mal, et, sans trop m'en apercevoir, les deux jeunes filles étaient devenues nécessaires à ma vie. Je me reposais dans la bonté de l'une des cruelles exigences de l'autre. Miss Anna m'empêchait de m'endormir dans cette maladroite sécurité qui rend les amants détestables, et miss Lucy me consolait des étranges fantaisies de sa légère amie. Je ne sais comment cela se fit, mais, bien que le caractère de miss Anna m'effrayât pour l'avenir lorsqu'il m'arrivait de réfléchir, il me prit un grand désir de terminer de suite. Je me disais vaguement : Lorsque ma femme m'aura fait tourner la tête, Lucy sera là pour me calmer. J'avais, je crois, envie d'être malheureux par l'une pour me consoler par l'autre.

(La suite du prochain numéro.)

Bayonne, 18 novembre 1845.

Le conseil de France à la Corogne écrit, en date du 12, que le 11 au matin les insurgés de Vigo ont fait leur soumission sans conditions.

Bayonne, le 14 novembre.

La reine, par décret du 10, maintient pour le moment (pro a hora) le cabinet actuel. Dans la séance du 11, le congrès a déclaré que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la nation, et que les membres du cabinet actuel avaient la confiance de la chambre.

Le général Triarte et les insurgés qu'il commandait se sont réfugiés en Portugal.

Perpignan, le 13 novembre.

Le premier alcade de Barcelonne s'est rendu au quartier-général de Gracia pour demander à entrer en négociation au nom de la ville. Le capitaine-général a fait connaître ses conditions aux insurgés et leur a accordé un délai de quarante-huit heures pour se décider. Il a publié un ordre du jour d'après lequel les hostilités sont suspendues.

On écrit de Toulon :

On construit en ce moment des cellules pour les condamnés soumis au nouveau régime pénitentiaire. Plusieurs salles du bagne seront divisées en autant de petites prisons qu'il y aura de forçats, et déjà plusieurs sont terminées. Il est question d'en pratiquer environ deux cents au bagne de Toulon. Dès que la loi sur le régime pénitentiaire sera promulguée, il ne sera plus dirigé de forçats sur le bagne de Toulon, et ceux qui s'y trouveront y resteront jusqu'à l'expiration de leur peine.

Chronique.

LYON.

La commission pour l'érection de la statue de Jean Kleberger reste depuis quelque temps dans la plus grande inertie. Cette apathie provient-elle de ce que plusieurs membres qui en font partie de fait et de droit ont perdu leur zèle depuis les élections municipales ? ou la commission ne sait-elle quel parti prendre sur la matière dont sera faite la statue ? Il a été question de la faire couler en bronze, puis en fonte ; enfin on parle de la faire tailler en pierre. Dans tous les cas, quelle que soit la décision, elle ne saurait être prise que par la commission générale, où doivent être convoqués tous les souscripteurs, et non par la commission exécutive, qui ne doit agir que d'après la décision de la commission générale.

(Communiqué.)

Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, une tentative de vol a été commise rue Basse-Grenette. Les voleurs ont été dérangés dans leur projet. Ils commençaient, à l'aide d'une vrille et d'une petite scie d'horloger, à enlever la serrure, lorsqu'ils ont été entendus par la domestique, dont les cris ont donné l'éveil.

DÉPARTEMENTS.

On lit dans le Patriote jurassien :

Un accident funeste est arrivé il y a une dizaine de jours à Montmorot. Un jeune homme de cette commune, nommé Léonard, âgé de dix-huit ans, et soutien d'une mère veuve qui n'a plus avec elle qu'une jeune fille, travaillait à la réparation d'un chemin vicinal entre Savagna et Montmorot, ainsi qu'une douzaine d'ouvriers. Des blocs de pierre étaient détachés du rocher, au moment où l'intrépide jeune homme sautait, au refus de ses camarades, un de ces blocs, celui-ci s'abattit tout-à-coup sur Léonard et pesa sur lui de toute sa masse énorme. Aussitôt les ouvriers réunirent leurs efforts et parvinrent à dégager le malheureux jeune homme ; mais il avait les côtes enfoncées et le ventre écrasé. On le porta dans cet état déplorable au domicile de sa mère, où, deux heures après, il rendit le dernier soupir dans des douleurs tellement atroces qu'il s'était écrié un moment auparavant : « Achevez-moi, je souffre trop ! » et qu'il avait cherché à se détruire en se portant à la gorge des coups d'un couteau qu'il avait encore eu le courage de tirer de la poche de la veste qui était à côté de lui.

On écrit d'Arles à la date du 17 novembre :

La route d'Arles à Tarascon est entièrement délivrée des eaux de l'inondation et même des dépôts vaseux.

Toutes les communications avec les communes de l'arrondissement sont libres et praticables.

Presque toutes les brèches faites à la chaussée du Rhône sur le territoire d'Arles et du côté du Trébon sont entièrement réparées. Celle du mas d'Yvan, sur le Petit-Rhône, est d'une largeur considérable. Les travaux de fermeture se poursuivent avec la plus grande activité.

Nos marchés de bêtes à laine auraient dû commencer samedi dernier ; mais les communications ayant été interceptées par suite de l'inondation, ils prendront cours samedi prochain, et continueront jusqu'au 30 décembre.

Les incendies se multiplient, et toujours par suite d'imprudence. Dans la soirée du 14 de ce mois, deux maisons avec leurs denrées et une partie du mobilier ont encore été détruites par les flammes, et une autre fortement endommagée, au hameau du Chaquet, commune de Bourg-Saint-Christophe, canton de Meximieux. La perte s'élève à plus de 3,000 f.

Une femme étant allée, avec une chandelle allumée, chercher un fagot dans une remise où il y avait de la paille et des feuilles sèches, a été cause de ce sinistre. Rien n'était assuré.

(Courrier de l'Ain.)

De la funeste habitude qu'on trouve malheureusement répandue dans un grand nombre de communes de passer la nuit du dimanche au cabaret, de l'absence de vigilance et de l'incurie de certains maires à cet égard, naissent trop souvent des rixes ou des vols qu'une police plus vigilante et plus ferme saurait prévenir.

A la suite d'une rixe dans un cabaret, le nommé Benoît, facteur rural de Saint-Claude, a été tué d'un coup de couteau.

En sortant d'un cabaret de Saint-Cyr-sur-Menthon, un individu qui s'était endormi sur la route a été dévalisé.

(Idem.)

COUR D'ASSISES DE L'AIN.

Présidence de M. de Vauxonne.

Audience du 20 novembre 1845.

Un jeune homme nommé Julliard, prévenu du vol d'une somme de 240 fr. commis à Champdor, est le premier accusé qui ait paru devant le jury. Il avait été trouvé nanti d'une partie de la somme. L'accusation prétend qu'elle a été volée, l'accusé prétend l'avoir trouvée.

Julliard, déclaré coupable de vol sans circonstances aggravantes, a été condamné à deux années d'emprisonnement.

M. Perrot, procureur du roi, a présenté l'accusation, et M. Paulin Bon, avocat, la défense.

Audience du 21 novembre.

Le nommé Thurisset, cultivateur à Quintaine (Saône-et-Loire), poursuivi pour avoir apposé une fausse signature à un billet de 100 fr. et avoir fait usage de ce billet en le présentant à un sieur Broyer, horloger à Pont-de-Vaux, a été reconnu coupable. Le jury ayant admis des circonstances atténuantes, Thurisset a été condamné à trois ans de prison. L'accusation a été soutenue par M. Falconnet, la défense présentée par M^e Martin.

L'affaire du sieur Bonneville, accusé d'avoir assassiné Lhéritier dans un sentier détourné et de l'avoir dépouillé, doit attirer un grand concours de témoins. Le chiffre total des personnes assignées à Genève, Carouge, Gex, Pougny, Collonges et Châtillon-de-Michaille se monte à quatre-vingt-cinq. Cette affaire, qui sera jugée le samedi 25 novembre, durera trois jours. L'accusation sera soutenue par M. Falconnet, substitut du procureur du roi ; la défense par M^e Goillon, bâtonnier de l'ordre des avocats, nommé d'office, auquel, dit-on, s'est adjoint M^e Martin.

Nous avons présenté comme volontaire la comparution des témoins étrangers devant notre cour d'assises; cela n'est pas exact relativement à Genève et à la Suisse.

L'art. 6 du traité, concernant les rapports de voisinage, de justice et de police, conclu le 18 juillet 1828, entre la France et la confédération helvétique, porte :

« Dans toutes les procédures criminelles dont l'instruction se fera soit devant les tribunaux français, soit devant ceux de Suisse, les témoins suisses qui seront cités à comparaître en personne en France, et les témoins français qui seront cités à comparaître en Suisse, seront tenus de se transporter devant le tribunal qui les aura appelés sous les peines déterminées par les lois respectives des deux nations. »

(Courrier de l'Ain.)

TOULON, le 17 novembre. — La frégate anglaise *Vernon* a quitté le port de Malte dans les premiers jours de ce mois. On disait que ce bâtiment avait mission d'aller surveiller l'escadre turque, qui, se trouvant mouillée à Marmorizza, peut avoir des relations avec Ahmet-Pacha, gouverneur du Sennaar, actuellement en état de révolte contre Mehemet-Ali.

On est encore sans nouvelles du bâtiment à vapeur *le Vautour*, parti d'Alger le 5 novembre en courrier pour Toulon.

Il est question du prochain départ du bâtiment à vapeur *le Tonnerre* pour les côtes d'Espagne.

Le vaisseau *l'Inflexible* est rentré dans l'arsenal après avoir reçu sa mâture.

Le cutter de plaisance anglais *le Ganymède*, capitaine Clark, venant de Gibraltar et se rendant en Italie, est arrivé hier sur notre rade.

BULLETIN DES SOIES.

Un calme désespérant continue de régner sur nos marchés de soies grèges. A Romans, à Aubenas, à Joyeuse, il se traite très-peu d'affaires : chacun se tient sur la réserve; mais comme la marchandisè se trouve en bonnes mains, les prix se soutiennent élevés.

Le 17 courant, à Romans, le prix des soies grèges n'a pas varié. Il se fait toujours peu d'affaires sur cet article. Voici les prix qu'on tient :

14/16 d. soies ordinaires,	26	à 26 50
12/14 d. soies courantes de pays,	26 50	à 27
12/13 d. soies de Peyrins,	27	à 27 50
A Aubenas, le 18 courant, pas plus d'empressement de la part des acheteurs qu'aux marchés précédents; il s'est fait quelques affaires au-dessous de la cote du dernier marché :		
12/13 d. soies ordinaires, le demi-kilog.,	27	
11/12 d. soies courantes,	27	à 27 58
9/10 d. soies de pays,	27 25	à 27 50
9/10 d. soies de Joyeuse,	28	à 28 50 et 29
12/14 d. soies de filature d'ordre,	31	à 31 50
12/12 d. soies 5/6 cocons,	31 50	à 32
9/10 d. soies 3/4 cocons,	31 50	à 32 50
9/10 d. soies 3/4 Saint-Jean,	32 50	à 33

A la foire de Cavaillon du 13 courant, il y a eu baisse sur les soies grèges. Voici la cote :

12/13 d., 13/14 d., 14/15 d.,	53	à 54 50 le kilog.
15/16 d., 16/17 d., 17/18 d., 18/20 d.,	51	à 53
Les soies bien ordinaires,	42	à 43
Les douppions,	20 50	à 21 50
Les filatures d'ordre 12/13 d.,	61	à 61 50

Tous ces cours ne sont que nominaux; il n'y a pas d'affaires.

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 21 novembre 1845.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclairage par le gaz, Compagnie Perrache	3,630	3,630
527	—	Nouvelle émission	3,800	1,517
1,000	700	Saint-Etienne	—	—
450	600	Grenoble	1,250	—
500	750	Saône-et-Loire	785	—
400	700	Dijon	500	—
5,000	750	Trois villes du Midi	420	—
1,740	600	Turin	530	—
4,000	—	Montpellier	725	—
1,000	—	Besançon	430	—
1,000	—	Reims	430	—
1,000	—	Metz	775	—
500	500	Valence	550	—
500	500	Mulhouse	—	—
—	4,400	Saint-Chamond	—	—
500	4,000	Bourges	1,000	—
600	500	Nevers	—	—
1,000	1,000	Venise	1,000	—
3,500	440	Naples	—	—
400	500	Moulins	468	—
Illimit	1,000	Mines de houille, Compagnie générale	580	—
Illimit	—	Union	400	—
Illimit	4,000	Société civile	575	—
1,900	800	Grangette et Culatte	525	—
4,000	—	Côte-Tliolière	—	—
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfondis	500	—
4,000	—	Compagnie des mines des Littes	—	—
2,530	—	Compagnie du Villars	400	—
520	5,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles	4,300	—
800	4,000	Société Lyon, des transp. Rh.-Saône	5,900	—
800	300	Rhône supérieur	—	—
154	5,000	Gondoles sur Saône p. marchandises	—	—
200	10,000	Compagnie de l'Aigle	—	—
4,500	1,000	Ponts, Sur le Rhône	9,500	—
450	2,000	de la Feuillée	1,325	—
300	2,000	du Palais-de-Justice	2,250	—
220	2,000	de l'île-Barbe	1,725	—
1,800	1,000	et Gare de Vaise	1,500	—
6,000	—	Canal de Givors	580	—
2,200	5,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne	6,925	—
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache	4,900	—
800	—	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Arèche	20,000	—
2,000	1,000	Banque de Lyon	3,380	—
4,500	—	Omnium	390	—
2,000	500	Société riveraine d'assurance	480	—
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	4,960	—
400	3,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard	6,175	—
—	—	Chemin de fer d'Avignon	572 50	275 50

Le *Moniteur* a publié sur notre commerce extérieur une statistique embrassant les quinze années de la période 1827-1841; En voici un court résumé :

Au commerce général, les importations ont été, en moyenne annuelle, de 769 millions; les exportations, de 785 millions : ensemble, 1,554 millions. Au commerce spécial, les résultats ont été de 548 millions 1/2, et de 568 millions : ensemble, 1,116 millions 1/2.

Au commerce spécial, les principales importations ont été pour les cotons, les soies, le sucre des colonies, les bois communs. aux exportations, les tissus de soie, de coton, de laine et de lin, les vins, les peaux ouvrées occupent le premier rang.

L'Angleterre a reçu, en moyenne, de 1827 à 1841, pour 94 millions de nos marchandises, et elle en a expédié des siennes pour 70 millions. L'Espagne offre également en notre faveur une balance de 34 millions; la Suisse une de 17 millions. Les échanges se balancent, à peu de différence près, avec les Etats-Unis d'Amérique, l'association commerciale allemande, les Pays-Bas, la Toscane et les Etats-Romains. C'est avec la Belgique, les Etats-Sardes, la Russie et les Indes anglaises que les importations dépassent les exportations; mais il est bon de remarquer que ce sont ces pays d'où nous recevons des marchandises premières qui alimentent notre industrie particulière.

De 1827 à 1842, les produits des douanes se sont élevés en moyenne à 109,967,396 f., et, depuis 1836, cette moyenne a toujours été dépassée; le chiffre est de 137 millions pour 1841. Dans les cinq premières années de la période de 1827 à 1841, la moyenne était de 107 millions seulement; dans la deuxième période, elle était de 120 millions 1/2. Annuellement, les produits des fils perçus par l'administration des douanes ont été de près de 55 millions. Les douanes et les sels ont donné, année commune, dans toute la période, 164,873,095 f. Pour 1841, les frais de régie sont de 24,750,591 f.

Tribunaux.

Une pauvre femme qui tient dans ses bras une jolie petite fille de six mois, fraîche, rose et souriante, pleure au banc des prévenus, et ses larmes tombent sur le front épanoui et insouciant de l'enfant.

A l'appel de sa cause, la pauvre mère veut se lever. M. le président, avec bonté : Restez assise; vous avez un enfant sur les bras, vous serez moins fatiguée.

La prévenue : Merci, monsieur le président.

M. le président : Il paraît que vous avez demandé l'aumône; les agents vous ont arrêtée.

La prévenue : Oui, monsieur, c'est vrai. Mon mari était depuis neuf mois sans ouvrage; nous n'avions plus de pain, plus d'argent et plus rien à vendre dans la maison. Alors je suis sortie pour demander l'existence de mes pauvres enfants.

M. le président : Vous avez beaucoup d'enfants?

La prévenue : J'en ai six, Monsieur, et l'aîné a huit ans.

Un homme se levant au fond de l'auditoire et s'avançant à la barre avec une troupe de petits enfants : Les voilà, messieurs, les voilà tous...

Le brave homme pleure à chaudes larmes, et l'on remarque au fond de la salle une bonne et vénérable figure de grand'mère qui sanglotte en regardant ses pauvres petits enfants.

M. le président à l'homme : Vous êtes le mari de la prévenue?

L'homme : Oui, monsieur, c'est ma femme... J'étais sans ouvrage... les petits mouraient de faim; à présent je travaille, elle ne le fera plus.

M. le président : Vous la réclamez?

Le mari : Je crois bien! Dieu! ma pauvre femme! rendez-la-moi! Voilà six semaines qu'elle manque dans la maison... les petits pleurent matin et soir de ne plus voir leur maman... Rendez-la-moi, messieurs!

Le pauvre mari, suffoqué par ses larmes, ne peut plus parler; les petits enfants pleurent, et la vieille grand'mère tend des bras suppliants vers le tribunal.

Les juges, émus par cette scène touchante, d'accord avec M. l'avocat du roi Amédée Roussel, qui déclare abandonner la prévention, acquittent la pauvre femme.

M. l'avocat du roi donne des ordres pour que l'érou soit levé immédiatement. La pauvre mère rentrera donc ce soir au milieu de sa famille, et pourra presser ses enfants et sa vieille mère sur son cœur.

Ces braves gens, dit le *Droit*, sortent tous de l'audience en bénissant le tribunal.

Nous ajouterons pourtant qu'il est bien à regretter qu'une mère de famille, dans cette position, soit restée six semaines sous les verroux pour un délit qui ne pouvait être puni que de vingt-quatre heures de prison.

Nouvelles Diverses.

M^{me} Allard, fille du roi de Lahore, veuve du général mort si malheureusement dans les Indes, a passé plusieurs jours à la préfecture de Draguignan. On sait que M^{me} Allard a été tenue sur les fonts baptismaux par M. le préfet du Var, qui lui-même, dans cette circonstance, n'a été que le représentant du roi.

Cette dame se fait à nos usages; elle parle assez bien notre langue et montre un goût assez vif pour la société.

On l'a vue bien souvent dans les rues et à la promenade avec les dames de la préfecture. Son costume est celui des dames de ce pays; seulement elle porte sur sa tête un riche cachemire des Indes qui tient à son cou par un épais collier en or et qui descend ensuite par derrière. Quelquefois elle porte sur le front un riche diadème. Sa figure est toujours à découvert.

M^{me} Allard est fort brune; ses cheveux retombent en partie par côté et en papillotes; ses yeux sont fort beaux, et sa figure n'est pas sans agrément.

Un tailleur de pierres de la commune de Réty (Pas-de-Calais) avait posé de champ, non loin de sa demeure, une pierre meulière d'un volume considérable; ses deux pauvres petits enfants allèrent jouer vers cet endroit, et, après avoir fait une ample moisson des dernières fleurs d'automne, ils s'abritèrent sous la pierre contre le vent. Tout-à-coup la mère, qui était seule dans la maison, entend un épouvantable cri; elle s'élance, elle arrive à l'endroit où un moment auparavant elle avait vu son fils et sa fille tressant des couronnes de marguerites, et, là, quel spectacle s'offre à sa vue! Ses deux enfants avaient été broyés sur le sol par l'énorme pierre!

Une tentative d'évasion, heureusement sans résultat, a été faite dans la prison de Gex, le 16 de ce mois, par deux prévenus de vol et de vagabondage.

Le *Journal de Paris* rapporte qu'un ancien colonel, qui comptait les plus honorables services, vient de mettre fin à ses

jours dans des circonstances affligeantes autant que difficiles à expliquer. Dans la soirée de mercredi, les amis de M. le colonel M..., et le nombre en était grand, reçurent, par la dernière distribution de la poste aux lettres, un billet en quelque sorte circulaire, par lesquels il les conviait à se trouver le lendemain, à onze heures du matin, à son domicile, rue de Paradis-Poissonnière, n° 5, pour y apprendre, écrivait-il à chacun d'eux, une nouvelle qui les intéresserait vivement. Tous se montrèrent exacts au rendez-vous; mais en vain sonnèrent-ils à la porte de l'appartement, personne ne répondit de l'intérieur, bien que le concierge de la maison assurât que le colonel était rentré la veille à son heure habituelle, et que bien certainement il n'était pas sorti depuis lors.

De guerre lasse, et lorsqu'après avoir attendu long-temps on en arriva à concevoir de sinistres inquiétudes, deux des amis du colonel se décidèrent à requérir le commissaire de police, et à le prier de faire procéder à l'ouverture des portes. Dès le premier pas qu'il fit dans l'appartement, le magistrat reconnut que l'infortuné colonel M... s'était volontairement suicidé en se tirant au cœur un coup de pistolet. Tout se trouvait en ordre dans l'appartement; les papiers de nature à intéresser les parents et les héritiers de M. M... avaient été réunis par lui en une liasse, mais il n'avait laissé aucun écrit qui pût faire connaître les causes déterminantes de cette terrible résolution.

Les obsèques du colonel M... ont eu lieu le 19, au milieu du concours des amis dont il emporte les regrets et pour lesquels le mystère de sa fin tragique demeure inexplicable.

— On lit dans un journal :
 « Tous les états voisins de la France ont un ou plusieurs théâtres français; chez eux cela fait partie de la haute civilisation. La Belgique ne compte que des scènes françaises. La Hollande en a dans ses villes principales; à La Haye, la subvention royale entretient une bonne troupe française. En Allemagne, Munich et Berlin ont un théâtre français. A Saint-Petersbourg, notre théâtre et nos acteurs font les délices de la cour impériale, à tel point que

pour la fortune des comédiens Saint-Petersbourg est devenu une succursale de Paris. Moscou voit aussi fleurir nos ariettes, nos couplets et les moralités de notre drame.

» A Madrid, il y a des comédiens français. Nous les retrouvons dans les villes anséatiques, sur la Baltique. Varsovie met nos représentations au nombre de ses plaisirs d'élite.

» En Italie, depuis le pied des Alpes jusqu'aux Calabres, Turin, Milan, Florence, sont les grands points de halte de nos troupes françaises qui parcourent toute la péninsule. Londres regarderait comme incomplètes les arrangements fashionables de sa belle saison s'il n'avait dans une de ses salles de spectacle un théâtre français. On n'a pas oublié l'accueil fait en Angleterre à notre grande tragédienne.

» Dans l'Amérique du Nord, plusieurs cités ont des théâtres français remarquables, et l'austérité des mœurs ne s'épouvante pas des franchises de notre vaudeville.

» Dans le Sud-Américain, les troupes françaises sont attendues avec impatience, accueillies avec empressement; tous les centres de population opulents se disputent leurs soirées.

» Les Indes ont vu des comédiens français qui ont doublé le Cap pour aller divertir les colonies européennes.

» Toutes nos colonies et aussi les possessions que nous avons perdues ont des comédiens venus de la mère-patrie. L'Egypte a convié notre théâtre pour l'aider à l'accomplissement de son œuvre de civilisation et de progrès.

» Notre conquête d'Afrique a montré aux Arabes les charmes de notre scène, qu'ils préfèrent actuellement aux ignobles et dégoûtantes parades qui souillent leurs loisirs.

» La Turquie n'en est encore qu'à nos mimodrames. Constantinople a un cirque exploité par des écuyers français. De là au théâtre bipède il n'y a pas loin.

» Enfin, pendant qu'à Paris on sollicite la permission de jouer les tragédies de Sophocle et d'Euripide, Athènes écrit à nos agents dramatiques pour demander un théâtre français.

» Dans tous ces pays que nous venons de citer, ce n'est pas la masse grossière et la multitude ignorante qui se porte aux représentations du théâtre français à l'étranger, c'est la classe la plus élevée et la plus éclairée de la société.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Monsieur le rédacteur,

Ayant été obligé, pour me conformer à la volonté de M. l'abbé Plasson, de faire cesser la vente des livres dont le catalogue avait été publié en son nom, je dois à la vérité et à la justice de déclarer publiquement qu'aucune partie des ouvrages qui y figuraient était ma propriété, entre autres : les OEuvres de Rousseau, de La Fontaine, de Béranger, la Satire de Pétrone, les Contes de la reine de Navarre, les Cent Nouvelles nouvelles, ainsi que plusieurs ouvrages appartenant aux mêmes séries; qu'ainsi que de ces articles dans ledit catalogue, il ne doit résulter aucune interprétation défavorable au caractère dont M. l'abbé Plasson est revêtu.

J'ose vous prier, Monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer ma présente déclaration dans un de vos plus prochains numéros. J'ai l'honneur, etc.

SUIFFET.

AU GRAND S,

RUE SAINT-COME, A LYON.

LE SIEUR COQUAIS,

Fabricant de plaqué première qualité et d'argent d'Allemagne, reçoit journellement des louanges de son article, comme étant le seul qui puisse être offert, sans en craindre le moindre reproche, pour être aussi beau et aussi solide que l'argent. Des personnes qui ont acheté de cet article n'ont pu, après plus d'un an de service, en faire aucune distinction d'avec leur argentier.

Conteaux et couverts, riches desserts GALVANISÉS or et argent. On remet à neuf tous les objets désargentés. Assortiment pour le service de table et de limonadier.

VENTE AUX ENCHÈRES
Du Fonds de l'Hôtel des Bateaux à vapeur.

Situé à Lyon, quai de Bondy, n° 142, dépendant de la faillite des sieurs Zigollet et Duret.

Lundi vingt-sept novembre, à dix heures du matin, au domicile sus-indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et en détail du fonds de l'hôtel précité, du mobilier et des agencements dudit hôtel.

Cette vente aura lieu à la requête du sieur Tatu, arbitre de commerce, demeurant à Lyon, rue Saint-Marcel, n° 40, syndic définitif de ladite faillite.

S'adresser, pour les renseignements, au sieur Tatu, syndic, qui traitera à l'amiable, s'il est fait des offres suffisantes, avant le jour fixé pour la vente aux enchères et en détail. (6263)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n° 10.

VENTE AUX ENCHÈRES
de quatre

BATEAUX A VAPEUR

et de tout le matériel composant l'actif de la faillite DE LA COMPAGNIE DITE

LES SIRIUS,

Dont le siège était établi à Lyon, quai Monsieur.

Le trente novembre 1843, à l'heure de midi, par le ministère de M^e Laval, notaire à Lyon, à ces fins commis par jugement en dernier ressort du tribunal de commerce de la même ville, et en la salle des criées de la chambre des notaires de Lyon, sise en ladite ville, quai et maison Saint-Antoine, n. 31, il sera procédé à la vente aux enchères publiques en un seul lot, savoir :

1° De quatre bateaux à vapeur en fer et tôle, en très-bon état, avec double machine anglaise dans chacun d'eux, dont trois de la force de 180 chevaux et une de 120 à moyenne pression, garnis de leurs agrès, ustensiles et objets mobiliers, et appropriés à la navigation du Rhône;

2° D'un vaste plafond servant de débarcadère, avec ses accessoires;

3° D'un atelier de forges et d'un atelier de charpente, avec leurs outillages et matières premières.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, audit M^e Laval, dépositaire du cahier des charges renfermant les détails des objets à vendre, et au sieur Chevillard, l'un des syndics, rue Lafont, 2, qui facilitera l'examen préalable des objets susdésignés. (9664)

VENTE
D'UNE COLLECTION DE TABLEAUX

DE GRANDS MAITRES

Provenant d'une succession.

Lesdits tableaux représentent divers sujets, tels que batailles, paysages, sujets religieux, etc.

Hôtel du Parc, chambre 44.

NOTA. — Les personnes ne peuvent rester que six jours à Lyon. MM. les amateurs peuvent les voir de neuf heures du matin à quatre heures du soir. (316)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.

A VENDRE

UNE IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE en pleine activité et possédant une bonne et nombreuse clientèle. S'adresser audit M^e Morand, notaire. (308)

A VENDRE.

UNE IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE

Dans une ville importante à peu de distance de Lyon, composée d'un beau matériel et d'une belle clientèle.

S'adresser, à Lyon, chez M^{me} veuve Jacqay, papetier, place Port-du-Roi. (2237)

Changement de Bureau.

A partir du 20 courant, le Bureau des Berlines du Commerce pour Grenoble, qui était port du Temple, n° 45 et 46, sera transporté place des Carmes, n. 3.

Les départs auront toujours lieu à sept heures du soir. (2272)

A vendre pour cause de décès.

UNE PHARMACIE bien achalandée et établie depuis long-temps à Beaujeu (Rhône).

S'adresser, pour les renseignements, à M^{me} veuve Ferlay, à Beaujeu, ou chez MM. Victorin Biétrix, Sionest et Arjo, rue Neuve, n. 12, à Lyon. (293)

A CÉDER DE SUITE.

un bon fonds de broderie pour meubles et articles de goût,

TRÈS-BIEN ACHALANDÉ.

Dans le prix de ce fonds on ne comprendra pas la valeur de la clientèle.

S'adresser à M. Vignat, rue Saint-Dominique, n. 13, au 3^e. (2240)

A vendre.

UN COUPÉ propre pour la ville et pour le voyage, avec tous les accessoires, coffres et nécessaires intérieurs; le tout en très-bon état. La voiture n'a pas servi.

S'adresser chez M. Collomb, carrossier, place de la Charité, 20. (279)

A vendre ou à louer.

Belle Brasserie de Bière,

EN FACE DU PONT DE L'ÎLE-BARBE.

S'y adresser. (2276)

A vendre en gros ou en détail.

DIX MILLE BRAUX MURIERS GREFFÉS de deux mètres de hauteur et de neuf à dix centimètres de grosseur, au prix de 50 à 60 c. la pièce, et les mûriers nains, au prix de 20 à 25 c.

Ceux qui désireront en acheter pourront s'adresser à M. Raymond, propriétaire, place Saint-Ferréol, à Vienne, ou à M. Valanceaux, pépiniériste, demeurant dans le clos Genève, près le Plan de l'Aiguille, à Vienne. (314)

A louer à la Noël.

JOLI APPARTEMENT fraîchement agencé, boisé, parqueté, platane. Quatre pièces, cabinet, grandes alcôves, placards, cave et grenier. Prix : 550 francs. 10, quai Humbert (de la Balaine). S'y adresser. (317)

AVIS.

Grand assortiment de livres, histoires, voyages, mémoires, romans, nouveautés du jour, etc.; abonnement le moins dispendieux pour les lecteurs. — Rue Saint-Jean, 27, au 1^{er}. (301)

Changement de Domicile.

Actuellement, l'étude de M^e MORAND, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, n. 14, sera transférée place Louis-le-Grand et rue Saint-Dominique, n. 17. (9797)

AVIS.

Un institutrice âgée de vingt ans, professant depuis plusieurs années, désirerait se placer dans une maison bourgeoise pour faire l'éducation d'une jeune demoiselle. Elle est très-instruite, parle bien l'italien et connaît la musique.

S'adresser chez M. Favra, entrepreneur, place Saint-Michel, impasse Catein, à Lyon. (309)

MALADIES DES YEUX.

M. REVEL, médecin-ophtalmologiste de Paris, pratique toutes les opérations des yeux et traite les diverses maladies auxquelles ils sont sujets.

Son cabinet de consultations est ouvert tous les jours depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures du soir, rue Lanterne, 5, au 2^e, près la place des Terreaux, à Lyon. (300)

DU 20 AU 30 NOVEMBRE,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

Tous les jours IMPAIRS

à SIX heures du matin. (7144)

AVIS

Un instituteur breveté, âgé de vingt-quatre ans, et ayant déjà exercé, voudrait se placer dans une maison particulière ou dans un pensionnat.

S'adresser à Lyon, rue des Capucins, 23, chez M. Jandet, pharmacien. (318)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7260)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrésités et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mourret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8568)

MALADIES SECRÈTES.

Pharmacie place Bellecour, n. 12, près la place Lévis, à Lyon.

Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blennorrhagiques, pertes ou fleurs blanches, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'EXTRAIT ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE et la POUDRE DIURÉTIQUE, préparés en grand, selon les formules de la Pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

MANUFACTURE DE PIANOS

DE F. PAJOT,

Rue de Bourbon et rue Sala, n. 19.

Pianos droits et carrés, à deux et trois cordes. Parmi les instruments d'occasion, il y a DEUX ORGUES-HARMONIUM qui seront cédés à bas prix, cet article n'étant pas un objet de commerce de la maison. (238)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR,

Quai de la Charité, n. 28.

Transports de Voyageurs et de

Marchandises.

A dater du 5 novembre, le service spécial entre LYON et VALENCE n'aura lieu que tous les deux jours.

LA COLOMBE

partira du port de la Charité tous les jours IMPAIRS; à 10 heures et demie du matin. (7143)

A DATER DU 21 NOVEMBRE 1843,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

Tous les jours pairs à 6 heures du matin. (7310)

DU 21 AU 30 NOVEMBRE INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES,

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,

PARTENT TOUTS LES JOURS

DE LYON POUR CHALON

à 6 heures 1/2 du matin. (7570)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie de M. MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30.

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c. (9059)

ON ENTRETIENT

LES VÉSICATOIRES

D'une manière régulière et sans odeur ni douleur, avec le PAPIER ÉPISPASTIQUE de FAURE, pharmacien à Paris, rue du Four-Saint-Germain, 37. Ce Papier est recommandé par la généralité des médecins comme préférable à tous ceux employés jusqu'à présent.

Dépôts, à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, n. 16, et, dans toutes les villes, dans les principales pharmacies. (3033—6643)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,

Rue Poulallerie, 19.